

Conseil d'Administration du 28 avril 2026

Délibération n° 2026.12

Approbation du rapport d'activité et du Compte Financier Unique 2025

Membres :

- en exercice : 7
- présents : 7
- représentés : 0
- votants : 7

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 28 avril deux mille vingt-six, à 10h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président sortant.

Membres présents : Vincent MORISSE, Véronique LENOIR, Cécile LEDOUX, Arnaud RIVES, Françoise BRUNO, Michel FACCIN, Claire MATARI

Pouvoirs : Néant

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : Arnaud RIVES

Rapporteur de la délibération : Vincent MORISSE

Assistaient également à la séance : Jean-Louis ROUFFILANGE, membre suppléant, Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOSZYNSKI, Secrétaire générale, Aurélie PISANI, Administratrice.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-5, L. 2221-10, R. 2221-18 et R. 2221-35 et R. 2221-50 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25007 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 relatives aux contraintes particulières de fonctionnement de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025.10 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant adoption de la grille tarifaire ;

Vu la délibération n° 2025.16 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de la location des espaces et adoption de la grille tarifaire ;

Vu la délibération n° 2025.17 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation d'une demande d'abondement en compensation des contraintes particulières de fonctionnement imposées ;

Vu la délibération n° 2025.55 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 17 décembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 2026.03 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 24 février 2025 portant approbation de la décision modificative n°2 au titre de l'exercice 2025 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu le rapport d'activité 2025 de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » annexé à la présente délibération ;

Vu le compte financier unique 2025 de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » annexé à la présente délibération ;

Considérant les éléments explicités par la Directrice dans son rapport d'activité 2025 ;

Considérant l'exécution du budget « Carré Sainte-Maxime » pour l'exercice 2025 qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025	Résultats antérieurs reportés	Réalisations 2025	Résultat de Clôture 2025	Résultat Cumulé
Recettes de fonctionnement	1.882.057,54	0	1.201.211,61	+1.066,75	+1.066,75
Dépenses de fonctionnement	1.882.057,54	0	1.200.144,86		
SECTION D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025	Résultats antérieurs reportés	Réalisations 2025	Résultat de Clôture 2025	Résultat Cumulé
Recettes d'investissement	56.216	0	53107,66	+ 53107,66	+53107,66
Dépenses d'investissement	56.216	0	0		
RESULTAT TOTAL			+54.174,41	+54.174,41	+54.174,41
RESULTAT TOTAL CUMULÉ			+54.174,41	+54.174,41	+54.174,41

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver le rapport d'activité 2025 de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » annexé à la présente délibération ;
- Approuver le compte financier unique 2025 de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » annexé à la présente délibération ;
- Arrêter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Autoriser la Directrice à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

ANNEXE 2026.12. A – RAPPORT D'ACTIVITE 2025 « LE CARRE SAINTE-MAXIME
ANNEXE 2026.12. B – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 « LE CARRE SAINTE-MAXIME »

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime